

PROJET CLUB N°3

Actions en faveur du Club de demain

Dates de réalisation *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit être réalisé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2024 :

- Date de début entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
- Date de fin avant le 30 juin 2024

Paramètres du projet sur Le Compte Asso *À sélectionner sur Le Compte Asso*

Dans les menus déroulants, tels que libellés sur la plateforme Le Compte Asso, sélectionnez :

- Objectifs opérationnels → **Développement de la pratique**
- Modalité ou dispositif → **Actions en faveur du Club de demain**

Objectifs *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter à au moins l'un des objectifs suivants, qu'il conviendra de préciser :

- Digitalisation du club et des paiements : acquisition d'outils de gestion des adhérents identifiés par la FFGym, de gestion comptable, de communication, de création de site internet.
- Formation à l'utilisation des outils numériques.
- Favoriser l'entrée en formation professionnelle (DEJEPS, DESJEPS, BPJEPS, CQP du réseau FFGym) et en formation professionnelle continue proposée par l'INF.

Description *À saisir sur Le Compte Asso*

La description de votre projet doit répondre aux questions suivantes :

- Quoi ? : les actions qui vont être réalisées
- Comment ? : la mise en œuvre du plan d'actions
- Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
- Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

Évaluation *À saisir sur Le Compte Asso*

Parmi cette liste, choisissez les critères de réussite qui permettent d'évaluer votre projet. Il vous reviendra d'en fixer les valeurs que vous souhaitez atteindre :

- Nombre de nouveaux outils numériques : X outils
- Nombre de formation à l'utilisation des outils numériques suivies : X formations
- Nombre de cadres inscrits en formation professionnelle : X cadres

Budget *À remplir sur Le Compte Asso*

Le budget doit être celui de votre projet et doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à sa mise en œuvre. Le budget doit être équilibré et la subvention ne pourra excéder **40% du budget** (le montant total des charges).

Nature des charges : acquisition d'outils informatiques, frais de formation, frais de communication, frais de déplacement, frais d'hébergement.

Spécificités

Liste des outils de gestion des adhérents identifiés par la FFGym : [cliquez ici](#).

Les frais liés à la formation professionnelle sont uniquement les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Une formation qui aura déjà été financée dans un autre projet n'est pas éligible.

Actions non éligibles : *(liste non exhaustive)*

- Formation hors réseau FFGym
- Acquisition d'outils de gestion des adhérents non identifiés par la FFGym